

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1148

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020 de la Métropole de Lyon - Délibération cadre

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1148**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020 de la Métropole de Lyon - Délibération cadre**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le terme "modes actifs" permet de regrouper tous les modes de déplacement dans la rue sans apport d'énergie autre qu'humaine, à savoir, principalement : la marche et le vélo. Ces modes doivent être considérés en lien étroit avec les transports collectifs, le covoiturage, l'autopartage ou l'utilisation du taxi avec lesquels ils sont complémentaires.

I. Contexte et bilan des actions passées

La Communauté urbaine de Lyon s'était engagée depuis plusieurs années dans une politique visant à inciter l'usage du vélo et à faciliter la marche sur l'agglomération, notamment, à travers ses 2 précédents plans modes doux. Il convient de noter en particulier sur le mandat écoulé un bilan particulièrement positif.

1 - Pour la marche à pied

- certaines réalisations emblématiques ont rencontré un grand succès populaire : berges du Rhône, rives de Saône, tube modes doux, passerelles de la Paix, de Décines-Charpieu et Mazaryck, pont Raymond Barre, rue Garibaldi, cours Émile Zola, etc.,

- parallèlement, la Communauté urbaine de Lyon avait conduit de nombreuses actions ponctuelles d'amélioration des cheminements sur l'ensemble du territoire : avancées de trottoirs, plateaux traversants accompagnant souvent une réglementation de limitation de vitesse (zone 30, etc.), mise en accessibilité (abaissement et élargissement de trottoirs, accessibilité des arrêts de transport public, etc.),

- valorisation de la marche dans l'information voyageur (carte des temps de parcours piétons sur OnlyMoov, intégration de la marche dans le navigateur multimodal Optymod'Lyon),

- pérennisation du dispositif Pédibus, etc.

La pratique de la marche reste ainsi très élevée dans l'agglomération et représente environ un tiers des déplacements. La Métropole de Lyon est parmi les agglomérations les plus "marchées" de France avec plus de 35 % de part modale et 45 % dans le périmètre Lyon/Villeurbanne.

2 - Pour le vélo

- le réseau cyclable a triplé depuis 2001 et atteint désormais près de 670 km,

- le service Vélo'v continue de progresser : 64 000 abonnés longue durée et plus de 8,5 millions de trajets en 2015. Avec près de 6,5 trajets / vélo / jour : c'est le service le plus utilisé en France,

- le stationnement vélo s'est fortement développé : près de 10 000 arceaux ont été implantés dans l'espace public (+1 000 / an) et 2 100 places de stationnement sécurisé ont été aménagées dans les parkings concédés à la société Lyon Parc auto (LPA) ou dans les parkings relais des réseaux Société nationale des chemins de fer français (SNCF) et Transports en commun lyonnais (TCL),

- les services d'information se sont diversifiés et étoffés : calculateurs d'itinéraires, carte interactive Onlymoov, application Géovélo, Optymod'Lyon.

Il est constaté que la pratique du vélo a explosé avec une multiplication par plus de 3 du trafic cycliste depuis 2005 en centre ville et un rythme de croissance de + 15 à 20 % / an en moyenne.

Sur certains axes, le vélo représente une part significative du trafic global de véhicules comme en attestent ces quelques chiffres de comptage (données historisées issues des capteurs en temps réel du poste central de gestion des trafics, commande de régulation et d'information du trafic et des événements routiers - CRITER-) :

- berges du Rhône : 7 500 vélos/ jour soit 30 % de la circulation générale sur l'axe,
- cours Gambetta : 4 800 vélos/ jour soit 26 % de la circulation générale sur l'axe,
- pont Morand : 4 700 vélos/ jour soit 26 % de la circulation générale sur l'axe,
- pont Lafayette : 4 100 vélos/ jour soit 17 % de la circulation générale sur l'axe,
- rue de la Part-Dieu : 3 800 vélos/ jour soit 66 % de la circulation générale sur l'axe,
- Bellecour Nord : 2 900 vélos/ jour soit 22 % de la circulation générale sur l'axe.

II. Poursuite de la politique de soutien au développement de la marche et du vélo

70 % des déplacements de l'agglomération sont inférieurs à 3 km, ce qui est le cœur de cible et le domaine de pertinence de la marche et du vélo.

Par ailleurs, il est constaté que :

- 30 % des déplacements inférieurs à 1 km se font en voiture ou en transports collectifs (25 % des déplacements sur la ligne A du métro en Presqu'île concernant des voyages de seulement une station, il en va de même sur la ligne C3),
- plus de 50 % des déplacements de 3 km se font en voiture.

Il est à noter que d'importantes marges de manœuvre existent pour un système de mobilité plus efficace et économe, recourant davantage aux mobilités actives.

Le développement de la marche et du vélo est ainsi un levier important pour rationaliser les réseaux de mobilité, désaturer le réseau de transports en commun et soulager le trafic automobile aux heures de pointe.

Révéléateur d'une ville plus douce où il fait bon vivre, la pratique des modes actifs comporte de nombreux atouts. A la différence des modes motorisés (voitures, scooters, etc.) qui produisent en général des externalités négatives comme la congestion, le bruit ou la pollution atmosphérique, la marche et le vélo offrent un grand nombre d'externalités positives :

- environnement : réduction des pollutions (air, bruit) et des émissions de CO₂. L'impact du plan modes doux 2009 a ainsi été évalué à 66 000 tonnes de CO₂ économisées/an dans le plan climat énergie territorial du Grand Lyon,
- santé publique : la pratique d'une activité physique régulière est préconisée pour rester en bonne santé,
- démographique : face au vieillissement de la population française, considéré comme inéluctable par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la mise en accessibilité et plus largement, l'amélioration des conditions de déplacement des piétons, permet d'accompagner ce vieillissement et de limiter la dépendance des personnes âgées ou en situation de handicap, en leur permettant de continuer de se déplacer en toute autonomie,
- sécurité routière : avec l'apaisement des circulations induit par le développement de la pratique des modes actifs, comme le montrent de nombreuses études nationales et internationales,
- qualité de vie et image de la ville : aménager l'espace public pour la marche et le vélo concourt fortement au confort et à l'agrément des espaces publics, la cohésion et la continuité territoriale, et ainsi à l'image d'une ville agréable à vivre,
- tourisme : les randonnées et le tourisme à vélo répondent à une véritable demande sociale. Ils incarnent des valeurs auxquelles les citoyens-touristes sont de plus en plus attachés : l'authenticité, la liberté, le bien-être et le respect de la nature, etc. Les grands itinéraires cyclables tels que la Vialrhôna sont, par ailleurs, porteurs de retombées économiques importantes,
- économique : les mobilités actives sont peu onéreuses tant pour les individus que pour la collectivité (faible coût d'investissement et surtout très faible coût de fonctionnement),

- intermodalité : levier important pour désaturer le réseau de transports en commun et le trafic automobile aux heures de pointe. Combinés aux autres modes, en particulier les transports publics, la marche et le vélo sont aussi très performants en termes de temps de parcours.

III. Plan d'actions pour les mobilités actives

1 - Objet et démarche

Ce plan d'actions pour les mobilités actives inscrit cette dynamique de reconquête par les modes actifs dans une stratégie d'action globale et partagée. Il rassemble ainsi le plan modes doux dédié essentiellement au vélo et engagé lors du précédent mandat et le plan piéton dont le principe a été délibéré le 13 janvier 2014 "vers une stratégie piéton à la Communauté Urbaine de Lyon". Les opérations de la programmation pluriannuelle des investissements votée le 6 juillet 2015 contribuent d'ailleurs à hauteur de 160 M € à la réalisation d'aménagements favorisant la marche et le vélo.

2 - Objectifs stratégiques

Trois objectifs stratégiques sont proposés pour guider la mise en place du PAMA :

- un objectif de part modale "modes actifs" sera à fixer dans le cadre du plan de déplacements urbains (PDU) tout en confirmant l'ambition actée en 2009. Objectif à atteindre, notamment, à travers le développement d'un réseau cyclable de 1 000 km en 2020, comparable à celui des autres grandes agglomérations européennes de plus d'un million d'habitants, soit + 350 km par rapport à la situation à fin 2015,
- augmenter la portée moyenne des déplacements piétons à 1 km, soit 15 minutes de marche, pour 650 m actuellement,
- mobiliser 160 M € sur le mandat pour le développement des mobilités actives.

IV. Contenu du plan d'actions pour les mobilités actives

Le plan d'actions pour les mobilités actives est structuré en 3 volets : infrastructures, services, communication et concertation, dont le contenu plus détaillé est annexé à la présente délibération.

Ces 3 volets sont structurés comme suit :

- volet infrastructures du plan d'actions pour les mobilités actives :

- . définition du réseau cible du réseau cyclable métropolitain et diagnostics communaux de la marche à pied,
- . réalisation d'aménagements piétons et cyclables,
- . élaboration et mise à jour des guides de référence afin de faciliter l'intégration des modes actifs dans toutes les opérations d'aménagements et de voiries,
- . apaisement des vitesses automobiles et développement des doubles sens cyclables,
- . facilitation de l'usage du vélo (cédez-le-passage cycliste aux feux, couloirs bus-vélos, sas vélos, etc.),

- volet services du plan d'actions pour les mobilités actives :

- . renouvellement du service Velo'v,
- . améliorer et sécuriser l'offre de stationnement vélo (dans les parcs-relais et sur l'espace public),
- . améliorer le guidage de l'utilisateur (applications numériques, plans de quartiers, jalonnement vélo, etc.),
- . nouveaux services vélo (location longue durée, vélo à assistance électrique, ateliers de réparations, etc.),

- volet communication et concertation du plan d'actions pour les mobilités actives :

- . recueil de données de comptage et d'accidentologie mobilité plus complètes,
- . communication auprès du grand public,
- . concertation avec les associations ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve les orientations et les objectifs poursuivis du plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020 de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.